



## Vente d'une voiture accidenté à un professionnel - Litige

-----  
Par xXSplash

Bonjour,

Nous avons vendu ce jour un véhicule via Leboncoin,

L'annonce stipulais bien que le véhicule avais subit un dommage important (Accident léger) et qu'il était vendu sans Contrôle technique.

Un professionnel de l'automobile s'est déplacé chez nous pour voir et testé la voiture très brièvement sur la route. Il a fait le tour, à bien regardé et nous a dit que le châssis était touché.

Jusque la RAS, le véhicule démarre directement au premier coup de clé, roule, avance ...

Nous concluons donc la vente avec toute la procédure en ligne sur le site de l'état.

Ce Professionnel repars avec le véhicule sur la route (Pas sur plateau) avec une distance d'environ 100Km pour rejoindre leur garage.

Ce dernier nous appel 45 minutes après en nous disant que la voiture s'est arrêté et qu'il est en panne sur la route. Il nous demande de lui rembourser un bonne partie de la somme.

Nous sentons déjà de loin la personne assez menaçante pour avoir ce qu'il souhaite après notre dernier échange.

Nous avons fait exprès de vendre à un Pro au vu de l'état de la voiture pour éviter ce genre de soucis que l'ont pourrais avoir avec un particulier.

Pourriez vous nous conseiller ?  
Merci par avance

-----  
Par Burs

Bonjour,  
vous avez vendu un véhicule roulant, à partir de là, le CT est obligatoire (même si il n'est pas ok) le fait d'être passé au CT vous couvre contre ce genre de réclamation . Du coup, ce n'est même pas sur qu'il soit réellement en panne malheureusement vous n'avez pas de recours. Du coup, il vous demande de rembourser une partie de la somme, refusez et rendez lui la totalité de la somme et reprenez votre véhicule.

-----  
Par xXSplash

Bonjour @Bur,

Sauf erreur de ma pars, nous pouvons vendre a un professionnel un véhicule sans le CT.

Nous l'avons vendu en l'état (Accidenté), comme stipulé sur la petite annonce.

-----  
Par Burs

Ah oui, j'avais zappé ! Etes vous sur qu'il s'agit d'un pro, avez vous vérifié qu'il est bien inscrit comme tel ?

-----

Par xXSplash

@Bur,

Oui c'est un Pro, nous avons rempli les papiers de ventes en ligne et il a indiqué une société en tant que repreneur du véhicule.

Via la plateforme, cela vérifie directement si c'est bien un vrai professionnel (au cas où il aurait mis un numéro Siret bidon).

-----  
Par Burs

Dans ce cas, rappelez lui ses obligations et dites lui que si il conteste, il n'a qu'à contester en justice !

-----  
Par janus2

Il nous demande de lui rembourser une bonne partie de la somme.

Bonjour,

En tant que professionnel, il est censé savoir mieux que vous ce qu'il achète et donc payer un prix en rapport avec l'état du véhicule. C'est d'ailleurs pour cela que le CT n'est pas obligatoire dans le cas d'une vente à un professionnel.

Vous n'avez aucune obligation envers lui. Il a acheté un véhicule en panne, c'est son problème de professionnel...